

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 811

Artikel: Le rififi d'Otto Stich
Autor: Tschopp, Peter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rififi d'Otto Stich

L'observateur de la scène fédérale se frotte les yeux, incrédule. Le feuilleton de l'impasse budgétaire confédérale, qui fêtera bientôt ses vingt ans depuis la publication du fameux rapport prospectif du Prof. Jöhr, aurait-il été confié à un nouveau metteur en scène? L'un de ceux qui font recette avec des «Dallas» et «Dynasty»? Toujours est-il que le 18 février, le téléspectateur pouvait admirer au journal du soir un gros plan sur des visages qu'éclairait un air entendu: ceux des représentants des partis gouvernementaux à l'entretien de Wattwyl. Ce plan était coupé par le dos large et rond du conseiller fédéral Stich, qui entrait dans la pièce d'un pas conquérant. Huit jours après, le 26 février, le bon peuple apprenait qu'il voyagerait désormais à demi-tarif pour 100 francs seulement, en CFF, et que les 100 kilos de mazout allaient lui coûter Fr. 4,38 plus cher. Quel merveilleux clafoutis, où se mêlent à peu près tous les poncifs, de la mort des forêts aux CFF revigorés et à la santé retrouvée de l'équilibre budgétaire, le tout lié par un solide sens de l'opportunisme et une remarquable absence de scrupules inspirée par la théorie des finances publiques et l'idéologie prêchée jusqu'ici.

Ceux qui se sont battus des années durant pour l'idée d'une taxation des énergies dans le but de favoriser et de financer une politique intelligente de conservation et de substitution d'énergies, sont stupéfaits. Que ne leur a-t-on pas dit: mauvais économistes, fossoyeurs de l'économie de marché, planificateurs, mauvais patriotes. Le Parlement a repris ces propos en plus feutré, en indiquant clairement qu'il ne voulait pas d'une ICHA sur les agents énergétiques, ni pour faire une meilleure politique en la matière, ni pour assainir les finances fédérales.

Et voici que tout ce petit monde se fait dépasser par un Otto Stich plus malin qu'un Sheik Yamani. Pendant que ce dernier manipule le prix du pétrole à la baisse (rassurez-vous, le phénomène ne saurait être très durable), le conseiller fédéral instaure une surtaxe qui, elle, croix de bois, croix de fer, sera encore payée par nos petits-enfants. Mais on aurait tort de se plaindre, pour une fois qu'il se passe quelque chose de spectaculaire à Berne, et de rapide.

Les économistes de formation et les spécialistes de finances publiques n'en reviennent cependant pas. Le Conseil fédéral a inventé dans la foulée une nouvelle forme d'imposition: l'impôt sur l'impôt, pendant du mouvement perpétuel que les écoliers cherchent en vain depuis la Renaissance. La décision du 26 février, qui prend effet immédiatement, consiste à soumettre à l'ICHA non pas le prix du pétrole, mais la somme du prix du pétrole et du supplément de droit de douane qui frappe les produits pétroliers. On surimpose donc bel et bien un impôt, car un droit de douane en est un.

Cette façon insolite de procéder a, en réalité, un certain nombre de cousins plus âgés, auxquels nous nous sommes suffisamment habitués pour ne plus nous en offusquer. Ceux qui ont des papiers-

valeurs dans leur fortune se sont depuis longtemps accoutumés à payer plusieurs fois, directement ou indirectement, un impôt sur la même richesse et le même revenu. Les entreprises paient des impôts, et ensuite les actionnaires, d'abord sur le revenu, et ensuite encore une fois sur la dépense, précisément l'ICHA, à moins qu'ils n'aient l'idée saugrenue d'utiliser leurs dividendes pour acheter une bière ou un paquet de cigarettes, auquel cas ils peuvent encore payer des impôts spéciaux qui profitent à l'AVS dans la mesure où ils ne ménagent ni leur foie ni leurs poumons.

Que conclure de tout cela? Peut-être que l'on pourrait changer de scénariste et cesser les jérémiades concernant le déséquilibre «alarmant» des comptes de la Confédération, au profit d'un discours plus serein qui fasse la part des difficultés structurelles des finances fédérales et de la nécessité de trouver des moyens de financement intelligents pour les nouvelles tâches des collectivités publiques.

Peter Tschopp*

* Professeur d'économie politique à l'Université de Genève, membre de la défunte Commission fédérale pour une conception globale de l'énergie, membre actuel de la Commission fédérale pour l'énergie.

IMPOSITION INDIRECTE

Un trop joli coup

Joli coup d'éclat: le Conseil fédéral redécouvre le goût de gouverner et prend, avec effet immédiat, une décision qui doit procurer plus d'un million de recettes supplémentaires par jour ouvrable, habilement soutirées aux consommateurs à l'heure où les prix des produits pétroliers ne cessent de baisser. Trop joli coup d'éclat peut-être: pour les trois quarts des recettes escomptées (290 sur 380 millions), l'Exécutif doit requérir l'approbation des

Chambres fédérales — et cela moins d'un an après que le Conseil national, en septembre 1985, et le Conseil des Etats, la semaine dernière, aient rejeté l'un et l'autre, à une forte majorité, le projet de frapper les produits énergétiques d'un impôt sur le chiffre d'affaires.

En tout état de cause, depuis le 27 février dernier à 00 h. 00, les 100 kg de mazout et de gaz franchissent la ligne des douanes suisses en payant des droits majorés de Fr. 0,30 à Fr. 4.—, respectivement décuplés de Fr. 0,10 à Fr. 1.—. Pour que les usagers d'un chauffage industriel ou domestique ne soient pas les seuls à supporter la hausse, les automobilistes passeront également à la caisse dès